

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Effacement des dettes de la Boucherie Derouineau-Chauveau - Budget GENERAL

Séance du 24 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

Membres absents excusés avec pouvoir : Georges BERMOND (pouvoir à Joël BORGEOU), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOVIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

Membres absents excusés, sans pouvoir : néant

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON-BERTHET,

en présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants
avec 1 abstention de Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie du Plateau d'Hauteville, le 5 mars 2020, du jugement du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse prononçant l'effacement des dettes datant de 2018 de la Boucherie Derouineau-Chauveau dont le montant s'élève à la somme de 196,15 €.

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à la majorité de ses membres, l'effacement des dettes de la Boucherie Derouineau-Chauveau qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement d'Hauteville-Lompnes, dont le montant total s'élève à la somme de 196,15 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200624-DE-2020-055-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

Le Maire, Philippe EMIN

